

[Français]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Madame la Présidente, c'est ma première intervention officielle ce soir en ma qualité de nouvelle secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations, et je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le premier ministre de sa confiance et assurer mon ministre de ma complète collaboration.

Je voudrais, madame la Présidente, répondre à notre collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) en lui disant que peu d'observateurs contestent la nécessité pour la Société canadienne des postes de changer afin d'offrir aux Canadiens la qualité de service à laquelle ils sont en droit de s'attendre. D'ailleurs, la Société canadienne des postes prend cette responsabilité très au sérieux.

La nature de ces changements, madame la Présidente, a été énoncée à plusieurs reprises par les Canadiens depuis le rapport Marchment jusqu'aux sondages d'opinion les plus récents. Conséquemment, la Société canadienne des postes a élaboré un plan destiné à procurer aux Canadiens un service amélioré qu'ils peuvent se permettre d'attendre tant comme clients que comme contribuables. Je crois que, contrairement aux propos de mon ami de Winnipeg-Nord-Centre, ce n'est pas tourner autour du pot, c'est une politique qui tient debout.

Les changements proposés sont nombreux. Il s'agit d'offrir un service plus fiable pour que les Canadiens puissent recevoir leur courrier selon des normes bien définies, de réagir aux exigences de livraison dans les nouvelles banlieues en adoptant des méthodes en vigueur dans d'autres pays, de faciliter les transactions entre les Canadiens et la Société canadienne des postes en augmentant le nombre de points de vente exploités par ses partenaires de l'entreprise privée, en assurant que les hausses des tarifs postaux ne dépassent pas l'inflation et en mettant fin aux subventions gouvernementales versées à un service qui était déjà profitable.

La différence des coûts entre ceux de la Société et ceux de l'entreprise privée constitue d'ailleurs, madame la Présidente, vous le savez, l'une des principales raisons justifiant le franchisage comme solution pour offrir au public un plus grand nombre de points de vente où l'on peut acheter des timbres et obtenir d'autres produits et services.

Cependant, la Société canadienne des postes comprend très bien que des changements comme la participation accrue du secteur privé par l'entremise de franchises doivent être réalisés d'une façon qui protège les intérêts de ses employés.

L'ajournement

C'est pourquoi il est proposé que ce changement, un changement qui soit dit en passant augmentera le nombre de points de vente de 50 p. 100, se déroule sur une période de 10 ans.

● (1835)

C'est pourquoi aussi la Société a accepté en principe les clauses de sécurité d'emploi proposées par le commissaire-conciliateur Claude Foisy dans son rapport sur le conflit opposant la Société canadienne des postes et le Syndicat canadien des postiers.

Selon ces propositions, pas un seul postier ne perdrait son emploi suite à l'ouverture d'un bureau franchisé ou d'un bureau auxiliaire, pourvu qu'il soit prêt à accepter un autre emploi au sein de la Société.

En conclusion, madame la Présidente, le franchisage est la façon logique d'améliorer le service postal et de le rendre plus accessible aux Canadiens. C'est en fait la continuation d'une collaboration avec le secteur privé qui est loin d'être nouvelle. Cela fait plusieurs décennies déjà que la Société travaille de concert avec le secteur privé, et cette collaboration a toujours été des plus fructueuses.

[Traduction]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE—LES DÉFAUTS DE CONCEPTION QUE COMPORTERAIT LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE PERRY AUX ÉTATS-UNIS

M. Alan Redway (York-Est): Madame la Présidente, depuis l'accident survenu l'année dernière à la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Union soviétique, notre monde a changé. Cet accident n'était pas le premier à survenir dans une centrale nucléaire; il y en avait eu d'autres. Je songe par exemple à l'incident survenu à la centrale de Seven Islands, aux États-Unis. Cependant, celui de Tchernobyl différerait de tous les accidents précédents.

Nous savons tous que les radiations provenant de l'accident survenu à Tchernobyl ont manifestement nui à la santé de tous ceux qui y travaillaient. Elles ont également nui à la santé de tous ceux qui vivaient dans le voisinage de cette centrale nucléaire. Il va sans dire qu'elles ont nui également à la santé des équipes de nettoyage. Elles ont possiblement mis en péril la santé de ceux qui visitaient la région, y compris de très nombreux Canadiens. Qui plus est, ces radiations risquent de nuire à la santé des gens partout dans le monde.

Tout cela a modifié en profondeur notre façon de penser et la façon d'envisager nos appréhensions à l'égard de l'énergie nucléaire et des centrales nucléaires. Je songe par exemple au changement d'attitude chez nos stratégestes militaires. Je me suis laissé dire que l'incident de Tchernobyl avait beaucoup influé sur leur façon de penser.